

# Avis Technique 13/03-943

Annule et remplace l'Avis Technique 13/98-730  
et son additif 13/98-730\*02 Add

Colle à carrelage  
Adhesive for tiles  
Mörtel und Klebstoff für  
Fliesen und Platten

Ne peuvent se prévaloir du présent  
Avis Technique que les productions  
certifiées, marque CSTBat, dont la  
liste à jour est consultable sur  
Internet à l'adresse :

[www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

rubrique :

Produits de la Construction  
Certification

Mortier colle C2 - ET

## Keraflex

**Titulaire :** MAPEI FRANCE  
29 avenue Léon Jouhaux  
ZI du Terroir  
F-31140 Saint Alban

Tél. : 05 61 35 73 05  
Fax : 05 61 35 73 14

**Distributeurs** MAPEI  
Via Cafiero 22  
I-20158 Milano  
MAPEI France  
29 avenue Léon Jouhaux  
ZI du Terroir  
F-31140 Saint Alban

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 13**

Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes

Vu pour enregistrement le 18 septembre 2003

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, F-75782 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 13 « Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 17 juin 2003, le mortier colle KERAFLEX présenté par la Société MAPEI France. Il a formulé sur ce produit, l'Avis ci-après qui annule et remplace l'avis technique 13/98-730 et son additif 13/98-730\*02 Add. Cet Avis ne vaut que si les fabrications bénéficient d'un certificat de qualification attaché à l'Avis Technique et délivré par le CSTB.**

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Mortier colle à base de ciment gris ou blanc, prêt à gâcher, classé C2 - ET, (cf. « Classification des colles à carrelage – Définitions et Spécifications » *Cahier du CSTB 3264* et son Modificatif n°1 *Cahier du CSTB 3415*).

### 1.2 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine de production, la date de fabrication du produit, le marquage correspondant à la certification CSTBat et les conditions d'emploi sont indiqués sur les emballages.

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

KERAFLEX est destiné à la pose de carreaux céramiques ou analogues dans le cadre de travaux neufs sur sols et murs - intérieurs et extérieurs - ou dans le cadre de travaux de rénovation sur sols et murs - intérieurs - comme précisé à l'article 1.2 du Dossier Technique.

### 2.2 Appréciation sur le produit

#### 2.2.1 Aptitude à l'emploi

##### Satisfaction aux lois et règlement en vigueur

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi de ce produit.

##### Adhérence

Compte tenu des résultats d'essais effectués en laboratoire, le collage avec ce produit conduit à des performances satisfaisantes.

##### Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Un mortier colle ne s'oppose que partiellement à la pénétration de l'eau dans le support. En particulier, il ne peut pas se substituer à un ouvrage d'étanchéité lorsque celui-ci est requis.

#### 2.2.2 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi visé, la durabilité de l'ouvrage peut être appréciée comme :

analogue en sol à celle des revêtements scellés de manière traditionnelle sur les supports en béton et en mortier base ciment,

- comparable en mur à celle du support ou du revêtement.

#### 2.2.3 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle interne systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence du logo CSTBat suivi du numéro de marquage apposé sur les emballages.

### 2.2.4 Mise en œuvre

Ce produit à caractéristiques additionnelles « E » et « T » :

- présente un Temps Ouvert allongé,
- limite, voire empêche, le glissement en mur des carreaux pendant la pose,

Les travaux de rénovation impliquent systématiquement une reconnaissance de l'ouvrage existant et une préparation de la surface pour la rendre apte à recevoir le nouveau revêtement.

## 2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

### 2.3.1 Conditions de fabrication et de contrôle

- Le fabricant est tenu d'exercer, sur sa fabrication, un contrôle interne permanent en usine portant sur les matières premières, les conditions du mélange et le produit fini, conformément au Règlement Technique de la certification CSTBat des colles à carrelage.
- Chaque emballage doit comporter un marquage conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de la certification CSTBat des colles à carrelage.

### 2.3.2 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

#### Conditions générales

Le domaine d'emploi et les conditions de mise en œuvre doivent respecter les dispositions prévues, pour les mortiers colles classés C2 - ET, dans les documents suivants :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs » *Cahier du CSTB 3265*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles » *Cahier du CSTB 3266*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles » *Cahier du CSTB 3267*.

#### Compléments aux CPT

- Travaux de rénovation :

La pose sur anciens carrelages intérieurs (murs et sols), sur anciennes dalles de sol plastiques semi flexibles, est admise. Elle nécessite une reconnaissance préalable du revêtement existant et une préparation de la surface.

- Travaux sur chape fluide à base de sulfate de calcium :

La pose sur chape fluide à base de sulfate de calcium est admise. Elle nécessite l'application préalable du primaire PRIMER G et des dispositions particulières en local E2 ou en cas de sol chauffant.

## 2.4 Assistance technique

### Travaux de rénovation - Travaux sur chape fluide à base de sulfate de calcium :

La Société MAPEI FRANCE est tenue d'apporter son assistance technique auprès des entreprises qui lui en font la demande.

#### Conclusions

##### Appréciation globale

Pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB, l'utilisation du produit dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

##### Validité

Jusqu'au 30 juin 2010.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13*  
*Le Président*  
C. VERNEAU

---

## 3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

---

Malgré leurs désignations commerciales, le mortier colle KERAFLEX ne présente pas une déformabilité lui permettant d'être classé C2S (déformable) et le produit de jointoiement KERACOLOR SOUPLE ne dispense pas de fractionner le revêtement en façade.

*Le Rapporteur*  
*du Groupe Spécialisé n° 13*  
Ch. LEJEUNE

# Dossier Technique

## établi par le demandeur

### A. Description

#### 1. Principe

##### 1.1 Définition - Classification

KERAFLEX est un mortier colle gris ou blanc prêt à gâcher, classé C2 - ET.

##### 1.2 Domaine d'emploi

Pose collée de carreaux céramiques ou analogues dans le cadre des travaux suivants :

- Revêtements de murs et de sols, intérieurs et extérieurs avec un mortier colle C2 tels que visés dans les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) - (Cahiers du CSTB 3265 – 3266 et 3267).
- Revêtements de sols intérieurs sur :
- chape fluide à base de sulfate de calcium (tableau 1) en local P3 E2 au plus.
- Rénovation de sols :
- dans les locaux classés P3 au plus, sans siphon de sol (tableau 2),
- Pose sur ancien carrelage mural dans les locaux EB+ privatifs au plus (tableau 3).

**Tableau 1 - Extensions d'emplois sur sols intérieurs (supports neufs)**

| Support  | Locaux visés <sup>(1)</sup>     | Primaire | Autres produits associés   | Nature et formats des éléments du nouveau revêtement  |
|--|---------------------------------|----------|--|---|
| Chape à base de sulfate de calcium bénéficiant d'un Avis Technique favorable       | Locaux P3 E1                    | PRIMER G | Produits de jointoiement :<br>ULTRACOLOR<br>ou KERACOLOR GG<br>ou KERACOLOR SOUPLE | Identiques à ceux définis dans le CPT sol <sup>(2)</sup> pour l'emploi d'un mortier colle classé C2<br>De plus, les pierres naturelles doivent être polies finies |
|  | Locaux P3 E2 sans siphon de sol | PRIMER G | Traitement de la jonction sol/mur :<br>MAPEGUM WP +<br>MAPEBAND                    |   |
| Produits de jointoiement :<br>ULTRACOLOR<br>ou KERACOLOR GG<br>ou KERACOLOR SOUPLE |                                 |          |  |   |

<sup>(1)</sup> : Classement UPEC des locaux – Notice CSTB 2999.  
<sup>(2)</sup> : Cahier du CSTB 3267.

**Tableau 2 - Extensions d'emploi sur anciens revêtements de sols intérieurs (rénovation)**

| Support porteur     | Ancien revêtement                | Primaire   | Locaux visés <sup>(1)</sup>          | Nature et formats des éléments du nouveau revêtement  |             |
|---------------------|----------------------------------|--|--------------------------------------|---|-------------|
| Support base ciment | Carrelage conservé               | /  | Local P3 au plus, sans siphon de sol | Carreaux céramiques et pierres naturelles définis dans le CPT sol <sup>(2)</sup> pour l'emploi d'un mortier colle classé C2 |             |
| Support base ciment | Dalles plastiques semi flexibles | - conservées   | Local P3 au plus, sans siphon de sol | Identiques à ceux définis dans le CPT sol <sup>(2)</sup> pour l'emploi d'un mortier colle classé C2                         |             |
|                     |                                  | - colle bitumineuse (dalles déposées)                      |                                      |   | MAPEPRIM SP |
|                     |                                  | - traces de colle acrylique ou vinylique (dalles déposées) |                                      |   | MAPEPRIM SP |

<sup>(1)</sup> : Classement UPEC des locaux – Notice CSTB 2999.  
<sup>(2)</sup> : Cahier du CSTB 3267.  
<sup>(3)</sup> : Cahier du CSTB 3268.

**Tableau 3 - Extensions d'emploi sur anciens revêtements de murs intérieurs (rénovation)**

| Support porteur   | Ancien revêtement conservé            | Primaire | Locaux visés <sup>(1)</sup> | Nature et formats des éléments du nouveau revêtement  |
|---|---------------------------------------|----------|-----------------------------|---|
| Support base plâtre   | Carrelage <u>totale</u> ment conservé | /        | Local EB+ privatif au plus  | Identiques à ceux définis dans le CPT mur intérieur <sup>(2)</sup> pour l'emploi d'un mortier colle classé C2 |
| Support base ciment<br>Carreaux de terre cuite<br>Blocs de béton cellulaire | Carrelage                             | /        |                             |   |

<sup>(1)</sup> : Cf. classification définie à l'article 5 du CPT des revêtements muraux intérieurs – Cahier du CSTB 3265.  
<sup>(2)</sup> : Cahier du CSTB 3265.

## 2. Matériaux

### 2.1 Mortier colle KERAFLEX

#### Aspect

Produit pulvérulent de couleur grise ou blanche.

#### Constitution

- Constituants principaux :
  - ciment gris CEM I 52,5,  
ou
  - ciment blanc CEM I 52,5,
  - sables siliceux,
  - charges calcaires.
- Constituants secondaires :
  - dérivés cellulosiques,
  - résine plastifiante,
  - fibres.

#### Conditionnement et stockage

Produit conditionné en sacs papier de 5 kg et 25 kg (2 plis + 1 free film polyéthylène).

Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit sec et frais.

#### Identification

Les caractéristiques d'identification du mortier colle sont indiquées pour chaque usine de production sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

### 2.2 Primaire PRIMER G

#### Définition

PRIMER G. est un primaire prêt à l'emploi à base de résines acrylique en phase aqueuse.

#### Aspect

Produit liquide de couleur blanche.

#### Conditionnement et stockage

Produit conditionné en pot de 1 kg et en bidon de 5 - 10 et 25 kg.

Conservation : 24 mois en emballage d'origine, fermé et entreposé dans un endroit à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

#### Identification

Les caractéristiques d'identification du primaire sont indiquées sur la fiche d'identification 24-61.

### 2.3 Primaire MAPEPRIM SP

#### Définition

MAPEPRIM SP est un primaire bicomposant à base de résine époxyde en phase aqueuse.

#### Aspect

Produit bicomposant :

- Partie A : liquide de couleur bleue.
- Partie B : liquide de couleur blanche.

#### Conditionnement et stockage

Les composants A et B sont conditionnés dans des emballages plastiques, livrés en kit :

- Kit de 4 kg (2 x 2 kg) et de 8 kg (2 x 4 kg).

Conservation : 24 mois en emballage d'origine, fermé et entreposé dans un endroit à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

#### Identification

Les caractéristiques d'identification du primaire sont indiquées sur la fiche d'identification 23-61.

### 2.4 Autres produits associés sur support à base de sulfate de calcium

#### 2.41 MAPEGUM WP (traitement périphérique sol/mur)

##### Définition

Copolymère acrylique en dispersion aqueuse.

##### Aspect

Produit pâteux de couleur grise

##### Conditionnement et stockage

Produit conditionné en seaux de 25 -10 et 5 kg - kits de 4 m<sup>2</sup>.

Conservation : 18 mois en emballage d'origine, fermé et entreposé dans un endroit à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

##### Identification

Densité : 1,5 ± 0,1

pH : 8,5 ± 0,5

Extrait sec : 76 ± 1 %

Viscosité : 250 ± 50 Pa.s

#### 2.42 Bande de renfort MAPEBAND (associé au MAPEGUM WP) :

##### Nature

Non tissé avec renfort médian en caoutchouc.

##### Identification

Largeur : 12 cm.

Rouleau de 50, 10 ou 5 mètres linéaires.

#### 2.43 Produits de jointoiement ULTRACOLOR, KERACOLOR SOUPLE et KERACOLOR GG

##### Aspect

Produits pulvérulents (différents coloris).

##### Constitution

- Constituants principaux :
  - liants hydrauliques,
  - charges minérales.
- Constituants secondaires :
  - Résine synthétique,
  - Agent de rhéologie.

##### Conditionnement et stockage

Produits conditionnés en sacs de 2 kg - 5kg ou 25 kg selon les produits (papier kraft 2 plis avec un couché polyéthylène).

Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé entreposé dans un endroit sec et frais.

##### Identification

| Produits  | ULTRACOLOR  | KERACOLOR SOUPLE | KERACOLOR GG |
|---|-------------|------------------|--------------|
| Masse volumique apparente de la poudre (kg/m <sup>3</sup> ) | 1 400 ± 100 | 1 520 ± 100      | 1 500 ± 100  |
| Taux de cendres à 450°C (%)                                 | 96,8 ± 1    | 97,5 ± 1         | 99 ± 1       |

### 3. Fabrication et contrôles

#### 3.1 Centre de fabrication

Le mortier colle fait l'objet d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis Technique pour chaque centre de fabrication.

#### 3.2 Contrôles

La société procède à des contrôles internes :

- de réception des matières premières,
- en cours de production,
- sur le produit fini,

conformément aux dispositions prévues par le Règlement Technique de la certification attachée à l'Avis Technique des colles à carrelage.

### 4. Mise en œuvre

#### 4.1 Dispositions communes

Pour la mise en œuvre des carreaux, sont à respecter les conditions générales définies dans les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs » *Cahier du CSTB 3265*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles » *Cahier du CSTB 3266*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles » *Cahier du CSTB 3267*.

Les conditions des CPT sont complétées ou modifiées pour la pose sur :

- parois intérieures en béton cellulaire (paragraphe 4.2),
- chape fluide à base de sulfate de calcium (paragraphe 4.3),

et en travaux de rénovation, sur :

- ancien carrelage mural (paragraphe 4.4),
- ancien sol carrelé dans les locaux P3 au plus (paragraphe 4.5),
- anciennes dalles de sol plastiques semi flexibles (paragraphe 4.6).

#### Gâchage du produit - Ouvrabilité de la pâte

- Taux de gâchage : 26 à 28 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 6,5 l à 7 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée de vie du mélange : 3 h au moins (1).
- Temps Ouvert pratique sur chantier : 30 min (1).
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 30 min(1) (les carreaux étant posés 10 minutes après étalement de la colle sur le support).

#### Produits de jointoiment

Dans le cas où il est prévu l'emploi d'un joint formulé, les produits suivants peuvent être utilisés :

|               |   |
|---------------|---|
| KERACOLOR FIN | Pour des largeurs de joints jusqu'à 4 mm            |
| KERACOLOR GG  | Pour des largeurs de joints de 4 mm à 15 mm au plus |
| ULTRACOLOR    | Pour des largeurs de joints jusqu'à 20 mm           |
| KERAPOXY      | Pour des largeurs de joints jusqu'à 20 mm           |

(1) : Correspondant à des conditions de température sur chantier de 15 à 25 °C.

#### 4.2 Pose sur parois intérieures en béton cellulaire

Les carreaux sont collés sur le support, sans application préalable d'un primaire.

#### 4.3 Pose sur chape fluide à base de sulfate de calcium (sols intérieurs)

##### 4.31 Support

##### Préparation

La préparation de la chape (élimination de la pellicule de surface, laitance, ...) doit avoir été effectuée par le chapiste conformément à l'Avis Technique correspondant.

En cas de chape chauffante, les opérations de première mise en chauffe doivent être réalisées avant la pose du carrelage conformément à l'Avis Technique de la chape.

##### Planéité

Les écarts de planéité doivent être inférieurs à 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous la règle de 20 cm.

##### Vérification de l'humidité résiduelle

Le taux d'humidité résiduelle doit être contrôlé avant l'application du primaire. Ce taux doit être inférieur ou égal aux valeurs indiquées ci-dessous, en fonction du classement E du local.

| Classement du local          | E1  | E2    |
|------------------------------|-----|-------|
| Humidité résiduelle maximale | 1 % | 0,5 % |

L'humidité résiduelle doit être mesurée par la méthode de la bombe de carbure. Cette méthode est décrite en annexe aux Avis Techniques des chapes à base de sulfate de calcium.

Prévoir au minimum 2 prélèvements par local de surface inférieure à 100 m<sup>2</sup> et un autre prélèvement par tranche de 100 m<sup>2</sup> supplémentaire.

Dans le cas de canalisations enrobées dans la chape, les prélèvements ont lieu à moins de 10 cm des repères placés par l'applicateur de la chape, avant le coulage.

Remarque importante :

Cette vérification s'effectue sous la responsabilité du carreleur.

Si le carreleur lui en fait la demande, l'applicateur de la chape doit réaliser l'essai. Ce dernier intervient alors au titre de prestataire de service pour le compte du Maître d'Ouvrage ou à défaut de son représentant. Le carreleur conserve la responsabilité de la réception du support.

##### Application du primaire PRIMER G

- Matériel d'application : rouleau, raclette.
- Consommation : 150 à 200 g/m<sup>2</sup>.

La pose du carrelage a lieu après un délai d'attente de 2 heures au moins.

Une fois sec, le primaire est transparent.

#### 4.32 Pose et jointoiment des carreaux

La pose et le jointoiment du carrelage sont effectués en suivant les prescriptions du CPT sol, complétées comme suit pour les locaux avec chauffage au sol ou pour les locaux humides.

##### 4.321 Pose sur sol chauffant

Pour le jointoiment des carreaux, se reporter à l'article 4.322.

##### 4.322 Pose en local humide E2

Les dispositions particulières ci-après sont nécessaires pour protéger la chape contre les pénétrations d'eau.

##### Traitement du raccord sol/mur

- Après application du primaire, le raccord sol/mur est traité comme suit sur une largeur d'au moins 10 cm en sol comme en mur
    - application d'une couche de MAPEGUM WP (500 g/m<sup>2</sup> environ),
    - incorporation dans cette couche encore fraîche, de la bande de renfort MAPEBAND.
    - après séchage (5 heures au moins à 23 °C et 50 % HR), application d'une 2<sup>ème</sup> passe de MAPEGUM WP (500 g/m<sup>2</sup> environ).
- Appliquer le mortier colle le lendemain.

- Cas des angles entrants et sortants (cf. figures).

Le traitement des angles est réalisé selon les schémas de principe donnés en fin de document (figures 1 à 3).

### Jointoiment des carreaux

On utilise les produits suivants :

| Produits                     | ULTRACOLOR  | KERACOLOR GG | KERACOLOR SOUPLE |
|------------------------------|-------------|--------------|------------------|
| % Taux de gâchage            | 22 à 26     | 16 à 20      | 15 à 20          |
| Durée pratique d'utilisation | 30 à 45 min | 2 h          | 2 h              |

### Traitement des points singuliers

- Joint périphérique

La bande compressible du joint périphérique est arasée après la pose du carrelage et avant la pose de la plinthe.

L'espace entre la plinthe et le carrelage est calfeutré à l'aide d'un mastic élastomère 1<sup>ère</sup> catégorie.

- Pénétrations

Les traversées de tuyauteries dans le carrelage sont calfeutrées par un mastic élastomère 1<sup>ère</sup> catégorie.

### Pose des appareils sanitaires

Les appareils sanitaires sont installés une fois le carrelage posé.

On utilise de préférence des appareils sanitaires suspendus ou à évacuation horizontale.

Le cas de receveurs de douche à évacuation verticale n'est pas traité dans le présent document.

Les siphons de sols ne sont pas admis.

Pour les appareils fixés au sol, avant mise en place de l'attache, on procède au droit de la fixation, à un calfeutrage avec un mastic élastomère de 1<sup>ère</sup> catégorie.

## 4.4 Pose sur ancien carrelage mural

### 4.4.1 Reconnaissance du revêtement existant

A l'aide d'un outil métallique, on procède à un examen sonore du revêtement existant.

#### Supports à base de plâtre

Les carreaux doivent tous être adhérents (pas de carreaux sonnans le creux ou décollés).

Dans le cas contraire, l'ancien carrelage est déposé en totalité. Les travaux à réaliser pour la pose du nouveau carrelage ne sont pas visés ici.

#### Supports à base de ciment, carreaux de terre cuite, béton cellulaire

Les carreaux mal adhérents (sonnant le creux) sont déposés :

- Si l'ensemble des carreaux déposés représente plus de 10 % de la surface, l'ancien carrelage est déposé en totalité. Les travaux nécessaires à la remise en état du support pour la pose collée directe d'un nouveau carrelage ne sont pas visés ici.
- Si l'ensemble des carreaux déposés ne représente pas plus de 10 % de la surface, les travaux préparatoires avant pose du nouveau revêtement sont décrits ci-après (cf. paragraphe 4.42).

### 4.4.2 Travaux préparatoires

#### Nettoyage

L'ancien carrelage est nettoyé à l'aide d'une lessive sodée, puis rincé à l'eau. Laisser sécher.

Si après cette opération le support reste « gras », il est décapé par ponçage avec un disque gros grains et dépoli soigneusement.

#### Rattrapages localisés (non visés dans le cas des supports à base de plâtre)

Les emplacements des carreaux déposés et les trous sont comblés.

Les rattrapages localisés peuvent être réalisés la veille, avec le mortier colle KERAFLEX jusqu'à 10 mm d'épaisseur au plus.

Les carreaux sont collés sur l'ancien revêtement sans application préalable d'un primaire.

## 4.5 Pose sur anciens sols carrelés dans les locaux P3 au plus

### 4.5.1 Reconnaissance du carrelage existant

Pour les surfaces à rénover supérieures à 200 m<sup>2</sup>, la reconnaissance du revêtement existant doit faire l'objet d'une étude préalable par un professionnel indépendant, conformément à l'annexe A du CPT « Pose collée de revêtements céramiques en rénovation de sols dans les locaux U4 P4 et U4 P4S (Cahier du CSTB 3268).

Dans le cas de surfaces à rénover d'au plus 200 m<sup>2</sup>, on procède à un examen sonore du revêtement existant à l'aide d'un outil métallique. Les carreaux mal adhérents (sonnant le creux) sont déposés :

- Si l'ensemble des carreaux déposés ou décollés représente plus de 10 % de la surface, l'ancien carrelage est déposé en totalité. Se reporter au paragraphe 2.32 et 2.33 du Guide pour la rénovation de sols (Cahier du CSTB 2055-3) pour les travaux nécessaires à la remise en état du support pour une pose collée directe d'un nouveau carrelage.
- Si l'ensemble des carreaux déposés ou décollés ne représente pas plus de 10 % de la surface, les travaux préparatoires avant pose d'un nouveau carrelage sont décrits ci-après (cf. paragraphe 4.52).

### 4.5.2 Travaux préparatoires

#### Nettoyage

L'ancien carrelage est nettoyé à l'aide d'une lessive sodée, puis rincé à l'eau. Laisser sécher.

Si après cette opération le support reste « gras », il est décapé par ponçage et dépoli soigneusement.

#### Rattrapages localisés

Les emplacements des carreaux déposés et les trous sont comblés.

Les rattrapages localisés peuvent être réalisés la veille, avec le mortier colle KERAFLEX jusqu'à 10 mm d'épaisseur au plus.

Les carreaux sont collés sur l'ancien revêtement sans application préalable d'un primaire.

## 4.6 Pose sur anciennes dalles de sol plastiques semi flexibles

### 4.6.1 Repérage d'amiante

Le repérage d'amiante doit être réalisé par un contrôleur technique ou par un technicien de la construction, selon la législation en vigueur.

### 4.6.2 Anciennes dalles de sol plastiques semi flexibles (et produits associés) contenant de l'amiante

Les travaux sont réalisés conformément au « Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante » - Cahier du CSTB 3389.

Ces dispositions sont complétées comme suit :

- Sur dalles conservées (cf. partie II du guide) :  
Les carreaux sont collés sur l'ancien revêtement sans application préalable d'un primaire.
- Sur dalles déposées (cf. partie III du guide) :  
- Sur support recouvert de colle bitumineuse : application du primaire MAPEPRIM SP.  
Les composants A et B sont mélangés dans le rapport 1/1.  
- Matériel d'application : rouleau, raclette.  
- Consommation : 200 à 250 g/m<sup>2</sup>.  
La pose du carrelage a lieu après un délai d'attente de 3 heures au moins.  
Une fois sec, le primaire est transparent et légèrement poisseux.
- Sur support avec traces éparses de colle acrylique ou vinylique : application du primaire MAPEPRIM SP.  
- Matériel d'application : rouleau, raclette.  
- Consommation : 200 à 250 g/m<sup>2</sup>.  
La pose du carrelage a lieu après un délai d'attente de 3 heures au moins.  
Une fois sec, le primaire est transparent et légèrement poisseux.

#### 4.63 Anciennes dalles de sol plastiques semi flexibles ne contenant pas d'amiante

A l'exception des dispositions liées à la présence d'amiante (protection individuelle et collectives, gestion des déchets), les préconisations décrites à l'article précédent sont applicables. Dans ce cas, les dalles peuvent également être nettoyées par ponçage mécanique suivi d'un dépolissage.

---

### 5. Assistance Technique

---

#### Travaux de rénovation - Travaux sur chape fluide à base de sulfate de calcium

La Société MAPEI FRANCE assure la formation du personnel et / ou l'assistance au démarrage sur chantier, auprès des utilisateurs qui en font la demande, afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit.

Nota : cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

## B. Résultats expérimentaux

Essais effectués conformément aux modalités données en annexe du Règlement de la certification CSTBat des colles à carrelage.

Essai d'adhérence sur ancien carrelage.

Essai d'adhérence sur dalle plastique semi flexible.

Essai d'adhérence du mortier colle associé au primaire PRIMER G sur support à base de sulfate de calcium.

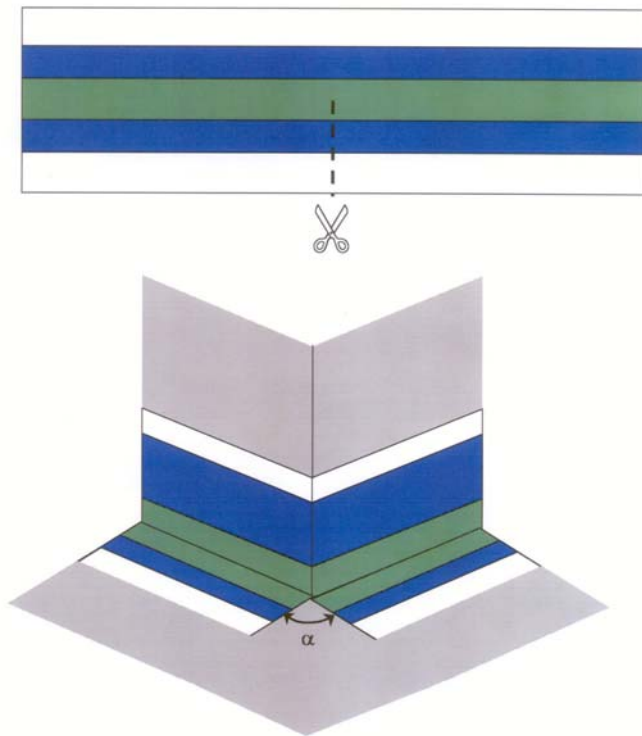
## C. Références

Produit fabriqué depuis 1986.

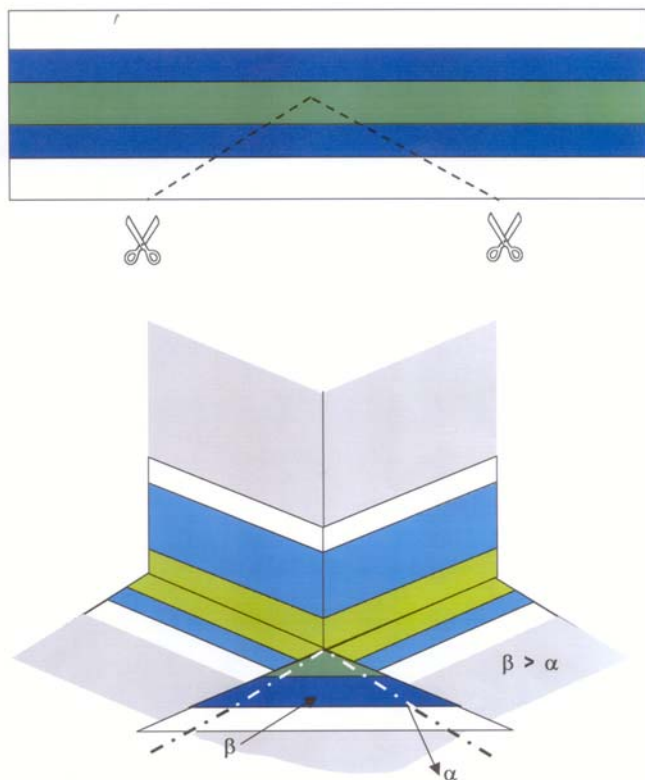
Importance globale des applications en France à ce jour : 2 millions de m<sup>2</sup> environ.

Application sur chape fluide à base de sulfate de calcium en France : depuis 1997.

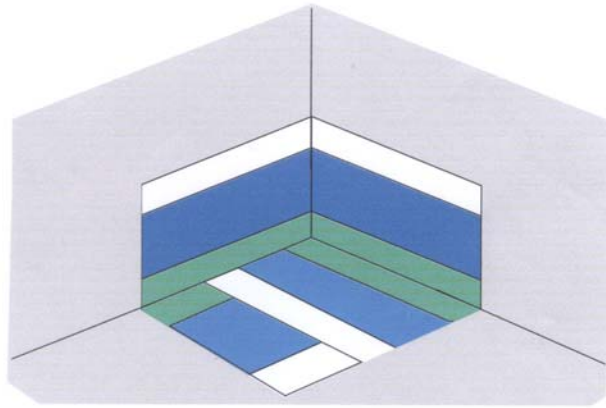
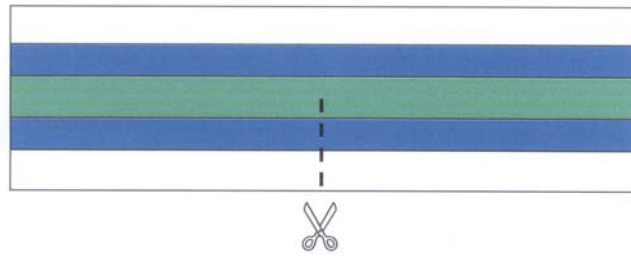
Applications sur anciens revêtements en France : depuis 1994.



**Figure 1 - Angle sortant - Etape n° 1**



**Figure 2 - Angle sortant - Etape n° 2**



**Figure 3 - Angle rentrant**